

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 Date de révision: 30/05/2024 Remplace la version de: 16/05/2024 Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Renuwell entretien rapide des meubles

Code du produit : 05.01136.28.1-001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants de surface de toutes sortes (nettoyants pour la cuisine et la salle de bain, cirage

pour meubles, etc.), détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Distributeur

 Martec Handels AG
 Martec Europa GmbH

 Samstagernstrasse 45
 Turmstrasse 11

 8832 Wollerau
 78467 Konstanz

 Schweiz
 Deutschland

 T +800 1999 8832, F +41 44 783 95 49
 T +800 1999 8832

info@martec.swiss, martec.swiss info@martec.swiss, www.martec.swiss

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Allemagne	Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) Universitätsmedizin Göttingen - Georg- August-Universität	Robert-Koch Straße 40 37075	+49 (0) 551 19240	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, H412

catégorie 3

Full text of H- and EUH-statements: see section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one(2634-33-5).

Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]		
PARAFFINUM LIQUIDUM substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (DE)	N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8	10 – 15	Asp. Tox. 1, H304		
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 unsaturated, ethoxylated < 2.5 EO	N° CAS: 68920-66-1 N° CE: 500-236-9	1 – 2	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411		
Sodium pyrithione	N° CAS: 3811-73-2 N° CE: 223-296-5	0,01 – 0,02	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 2, H411		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540- 60	0,001 – 0,008	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411		

Limites de concentration spécifiques:					
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540- 60	(0,05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1; H317			

Full text of H- and EUH-statements: see section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Premiers soins après ingestion : Call a poison center or a doctor if you feel unwell.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et

les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer

dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre

dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue

pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en

l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les

égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

30/05/2024 (Date de révision) CH - fr 3/14

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection

individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage

d'origine.

Allemagne

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 12 - Liquides ininflammables

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

PARAFFINUM LIQUIDUM (8042-47-5)				
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)				
lom local Weißes Mineralöl (Erdöl)				
AGW (OEL TWA)	5 mg/m³ (A)			
TRGS 900 Limitation de crête 4(II)				
Remarque	DFG - Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG (MAK-Kommission); Y - Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden			
Référence réglementaire	TRGS900			

DNEL et PNEC

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)				
DNEL/DMEL (Travailleurs)				
A long terme - effets systémiques, cutanée 0,966 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation 6,81 mg/m³				
DNEL/DMEL (Population générale)				
A long terme - effets systémiques, inhalation 1,2 mg/m³				
long terme - effets systémiques, cutanée 0,345 mg/kg de poids corporel/jour				
PNEC (Eau)				
PNEC aqua (eau douce) 4,03 μg/l				

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothia	zolin-3-one (2634-33-5)				
PNEC aqua (eau de mer)	0,403 μg/l				
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,1 µg/l				
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	110 ng/l				
PNEC (Sédiments)					
PNEC sédiments (eau douce)	49,9 µg/kg ps				
PNEC sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg ps				
PNEC (Sol)					
PNEC sol	3 mg/kg poids sec				
PNEC (STP)					
PNEC station d'épuration	1,03 mg/l				
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 ur	nsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)				
DNEL/DMEL (Travailleurs)					
A long terme - effets systémiques, cutanée	2080 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation	294 mg/m³				
DNEL/DMEL (Population générale)					
A long terme - effets systémiques,orale	25 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation 87 mg/m³					
A long terme - effets systémiques, cutanée	1250 mg/kg de poids corporel/jour				
PNEC (Eau)					
PNEC aqua (eau douce)	0,0072 mg/l				
PNEC aqua (eau de mer)	0,0007 mg/l				
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,1 mg/l				
PNEC (Sédiments)					
PNEC sédiments (eau douce)	22,79 mg/kg poids sec				
PNEC sédiments (eau de mer)	2,28 mg/kg poids sec				
PNEC (Sol)					
PNEC sol	1 mg/kg poids sec				
PNEC (STP)					
PNEC station d'épuration	10 g/l				
Alcools en C12-14 (nombres pairs), éthoxylés	s < 2,5 UO, sulfates, sel de sodium (68891-38-3)				
DNEL/DMEL (Travailleurs)					
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets locaux, cutanée	132 μg/cm²				
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³				
DNEL/DMEL (Population générale)					
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation 52 mg/m³					
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour				

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Alcools en C12-14 (nombres pairs), éthoxylés < 2,5 UO, sulfates, sel de sodium (68891-38-3)				
long terme - effets locaux, cutanée 79 μg/cm²				
PNEC (Eau)				
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l			
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,071 mg/l			
PNEC (Sédiments)				
PNEC sédiments (eau douce)	0,9168 mg/kg poids sec			
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0917 mg/kg poids sec			
PNEC (Sol)				
PNEC sol	7,5 mg/kg poids sec			
PNEC (STP)				
PNEC station d'épuration	10 g/l			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains						
Type Material Permeation Epaisseur (mm) Penetration					Norme	
Reusable gloves	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65)		
Reusable gloves	Viton® II	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65)		

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Couleur : blanc.
Odeur : Pas disponible
Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : < 0 °C

Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Ininflammable.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : > 100

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible

рΗ : 5 Concentration de la solution de pH : 100 % Viscosité, cinématique : > 21 mm²/s Solubilité : Soluble dans l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible : 0,97 - 0,98 g/cm³ Masse volumique Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Sodium pyrithione (3811-73-2)	
DL50 orale rat	1208 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
CL50 Inhalation - Rat	1,08 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation))
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothia	nzolin-3-one (2634-33-5)
DL50 orale rat	1020 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 u	nsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	pH: 5 Non classé pH: 5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Sodium pyrithione (3811-73-2)	
LOAEL (animal/mâle, F1)	2,8 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
LOAEL (animal/femelle, F1)	1,4 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/mâle, F1)	1,4 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F1)	0,7 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothia	zolin-3-one (2634-33-5)
NOAEL (animal/femelle, F1)	56,6 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition unique)	Non classé
	Non classé
Sodium pyrithione (3811-73-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	0,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 unsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)				
NOAEL (oral, rat, 90 jours) ≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)				
Danger par aspiration :	Non classé			
Renuwell entretien rapide des meubles				
l'iscosité, cinématique > 21 mm²/s				
Sodium pyrithione (3811-73-2)				
/iscosité, cinématique 6687 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'				
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 unsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)				
/iscosité, cinématique 34,502 mm²/s				

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	_		_							,
ш	w.	-	. 1		V	п	~	п	н	0

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(chronique)					
Sodium pyrithione (3811-73-2)					
CL50 - Poisson [1]	7,3 μg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)				
CE50 - Crustacés [1]	0,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna				
CE50 72h - Algues [1] 0,22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)					
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)					
CL50 - Poisson [1]	10 mg/l				
CL50 - Poisson [2]	2,15 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)				
CE50 - Crustacés [1]	ıstacés [1] 2,94 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna				
CE50 - Crustacés [2]	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna				
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 unsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)					
CL50 - Poisson [1] 108 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)					

12.2. Persistance et dégradabilité

Renuwell entretien rapide des meubles		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		
Sodium pyrithione (3811-73-2)		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		
PARAFFINUM LIQUIDUM (8042-47-5)		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		
Alcohols, C16-18(even numbered) and C18 unsaturated, ethoxylated < 2.5 EO (68920-66-1)		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,64

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

usées

Recommandations pour le traitement du : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales. produit/emballage

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items

Detergents Regulation (EC 648/2004)

Labelling of ingredients Ingredients

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nonionic surfactants, <5%
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL
BENZISOTHIAZOLINONE
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE
DIBROMOCYANOACETAMIDE
SODIUM PYRITHIONE

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Directives nationales

Allemagne

Employment restrictions : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives

(MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail

(JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

BImSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:		
ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways	
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road	
ETA	Acute Toxicity Estimate	
FBC	Facteur de bioconcentration	
VLB	Valeur limite biologique	
BOD	Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)	
DMEL	Derived Minimal Effect level	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
N° CE	European Community number	
CE50	Median effective concentration	
EN	European Standard	
CIRC	International Agency for Research on Cancer	
IATA	International Air Transport Association	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods	
CL50	Median lethal concentration	
LD50	Median lethal dose	
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level	
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration	

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
VLE	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Median Tolerance Limit
COV	Volatile Organic Compounds
N° CAS	Chemical Abstract Service number
N.O.S.	Not Otherwise Specified
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Endocrine disruptor

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3	
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H311	Toxique par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H331	Toxique par inhalation.	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit